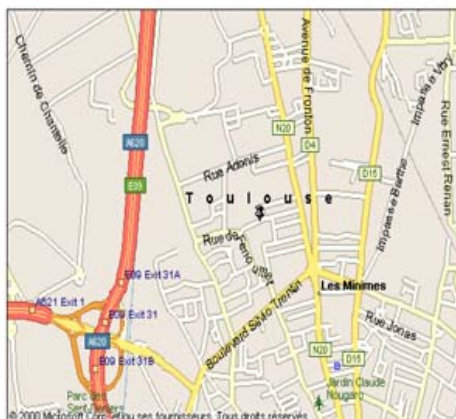


Venir au lycée des métiers
ROLAND GARROS

En voiture:



En transport en commun:

Métro ligne B: Barrière de Paris
Ligne 15 arrêt Charlas
Ligne 29 arrêt Barrière de Paris
Ligne 41 arrêt Chaussas

**MCTA: Mention Complémentaire
Technicien Ascensoriste**



**MENTION COMPLEMENTAIRE
TECHNICIEN ASCENSORISTE
NIVEAU IV
1 AN**



32, rue Mathaly Tel : 05 61 13 58 48
31200 TOULOUSE Fax : 05 61 13 58 47

courriel: 0310052n@ac-toulouse.fr

site : <http://www2.ac-toulouse.fr/lp-roland-garros-toulouse/>



**ROLAND
GARROS**



**Le lycée des
métiers**



FORMATION PROFESSIONNELLE

Le titulaire du diplôme exerce ses activités dans trois métiers de l'ascenseur: le montage ou l'installation d'ascenseur, la modernisation d'ascenseur et la maintenance ou réparation d'ascenseur.

Les principaux apprentissages professionnels portent sur :

- La technologie
- Le dessin technique assisté par ordinateur
- L'électrotechnique
- La mécanique
- Les automatismes
- L'informatique industrielle
- L'hydraulique
- L'électronique
- Asservissement, régulation

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Les activités de maintenance d'ascenseur, se traduisent par des interventions sur des ascenseurs hydraulique ou électromécanique. Le titulaire de la mention complémentaire technicien ascensoriste devra :

- A1 Assurer l'entretien périodique des ascenseurs
- A2 Intervenir suite aux appels d'usager
- A3 Effectuer des opérations planifiées sur des ascenseurs.
- A4 Effectuer des travaux de modernisation d'ascenseur.
- A5 Assurer la relation avec le client et communiquer au sein d'une équipe.

DEBOUCHES :

Le titulaire du diplôme MCTA trouvera facilement un emploi chez l'un des ascensoristes de la région et particulièrement chez celui ou il aura fait les 16 semaines de stage de formation en entreprise.

INSTALLATIONS PEDAGOGIQUES



Recrutement :

Les élèves titulaires d'un BAC Pro Maintenance et BAC Pro électrotechnique ou BAC STI

LE PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Electrotechnique	10h
Procédés d'intervention	10h
Analyse fonctionnelle et structurelle	2h
Solutions constructives	2h
Communication professionnelle	2h
Hygiène et prévention des risques professionnels	1h

Période en entreprise obligatoire de 16 semaines, durant laquelle se déroule une partie de l'évaluation pour l'examen.

POURSUITES D'ETUDES :

BTS MI
BTS MAI